

20 nov 2002 -16:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion](#)

Autosondage à domicile

Sur proposition de M. Frank Vandenbroucke, Ministre des Affaires sociales et des Pensions, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les conditions dans lesquelles l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités intervient dans le coût de l'autosondage chez le bénéficiaire à domicile.

Sur proposition de M. Frank Vandenbroucke, Ministre des Affaires sociales et des Pensions, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les conditions dans lesquelles l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités intervient dans le coût de l'autosondage chez le bénéficiaire à domicile.

Le projet a pour but d'accorder au bénéficiaire une intervention plus conforme aux frais engagés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe